

COVID-19

Crise Coronavirus Et le jour de carence ?

Alors que les salariés du privé bénéficient de la non application du délai de carence dans le cadre de la crise sanitaire dite du Coronavirus, quid des agents de l'État ?



POURQUOI UN JOUR DE CARENCE POUR LES AGENTS DU MINISTÈRE ?

Comment peut-on imaginer devant cette crise sanitaire que les salariés français soient traités différemment ?

Alors que les fonctionnaires risquent, une fois encore, d'être fortement impactés, pourquoi le Ministère de la Fonction Publique et le Ministère de l'Intérieur n'ont-ils pas pris les mêmes mesures ?

PUBLIC/PRIVÉ : NON AU JOUR DE CARENCE

La FSMI/FO saisit
le Ministre de l'intérieur

FSMI

FORCE OUVRIÈRE

Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur



13/03/2020



Bagnolet, le 13 mars 2020

Réf : YL/FSMI-MI- N°29/20

Monsieur Christophe CASTANER

Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Ministre,

Les annonces et les décisions du Président de la République tendent à montrer que nous ne sommes qu'au début de l'épidémie de « Coronavirus ».

Un grand nombre de nos concitoyens risquent d'être infectés et parmi eux, de nombreux agents de votre ministère ou de leurs familles.

Outre le fait qu'ils risquent de devoir mesurer les nombreux impacts de cette épidémie sur le plan professionnel, ils le seront aussi sur le plan personnel.

Aussi, si nous pouvons nous satisfaire des mesures prises pour les salariés du secteur privé au travers du Décret 2020/193 du 4 mars dernier applicable à l'indemnité complémentaire à l'allocation journalière pour les personnes exposées au coronavirus et la non application du délai de carence, il n'en est pas de même pour les agents de l'Etat et de votre Ministère.

En effet, au travers des fiches techniques diffusées par vos services, il apparaît le maintien de l'application du jour de carence pour les fonctionnaires contractuels ou non en cas de contamination au « Covid 19 »

Vous le savez mieux que moi, les agents du Ministère de l'Intérieur, policiers, personnels administratifs, techniques ou scientifiques risquent d'être mis à rude épreuve durant cette période difficile pour notre pays et où la solidarité nationale doit montrer tout son sens.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, il m'apparaît indispensable que vous puissiez prendre des dispositions identiques à celle prise par la Ministre du Travail, Madame Muriel PENICAUD.

Les personnels que nous représentons majoritairement ne comprendraient pas, qu'une fois encore, ils soient les laissés-pour-compte et ne puissent bénéficier des mêmes droits que les salariés du privé.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, eu égard à la crise sanitaire actuelle que je suis persuadé que vous comprendrez le bien fondé de ma requête et convaincu des suites favorables que vous saurez donner au présent, convaincus de votre volonté de tout mettre en œuvre pour optimiser la sécurité des femmes et des hommes placés sous votre autorité, et bien entendu, la protection de nos concitoyens

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Secrétaire Général

Yves LEFEBVRE

